



# Coalition Nationale de l'Éducation Pour Tous CONEPT RDC

## Revaloriser et revitaliser le corps enseignant, maintenant !

### Déclaration de la CONEPT RDC sur l'austérité et les contraintes sur les salaires des enseignants dans le secteur public de l'éducation.

## Contexte

Plus de 100.000 nouveaux enseignants sont nécessaires au niveau primaire pour couvrir le gap créé par la mise en œuvre de la gratuité, sans compter que la mise en œuvre de la SSEF 2016 – 2025 et l'atteindre l'ODD 4 d'ici à 2030 requièrent un investissement massif dans l'éducation notamment dans les enseignants pour assurer la qualité.

Pourtant, l'austérité et les contraintes liées à la masse salariale du secteur public imposées par le Fonds Monétaire International « FMI » exacerbent la pénurie nationale d'enseignants.

Bien que la pandémie de COVID-19 ait démontré la nature critique du travail des enseignants, le gouvernement a réagi en réduisant la proportion du financement de l'éducation par rapport au budget national à moins de 20% soit 18,41% en 2022 et 18,49% en 2023 alors qu'en 2021, les prévisions budgétaires avaient crédité 21,6% pour l'éducation. En outre, le Fonds monétaire international continue d'inciter le pays à limiter les dépenses dans les services publics, y compris l'éducation, et à réduire ou geler la masse salariale en plafonnant les augmentations 5%. Ces recommandations seraient à la base du gèle du paiement de 20.000 FC aux enseignants du primaire comme solde de la prime de gratuité octroyée à cette catégorie. Elles peuvent, si l'on y prend garde, entamer sérieusement la crédibilité des engagements du gouvernement à relever les défis de la prise en charge des enseignants en payant d'ici au mois d'avril 2023 : (i) 65 000 enseignants Nouvelles Unités ; (ii) le solde de la prime de brousse soit 55.000 FC à chaque enseignant concerné et destinée à réduire les écarts entre les enseignants des villes et ceux des territoires (éliminer les zones salariales) ; (iii) le solde du deuxième palier soit 186.000 FC par enseignant

L'imposition de contraintes sur la masse salariale du secteur public bloque le recrutement de nouveaux enseignants dont on a tant besoin et limite la rémunération déjà faible des travailleurs de l'éducation. Il en résulte des classes surchargées, des ratios élèves/enseignant élevés, des charges de travail ingérables pour les enseignants et une profession peu attrayante pour les jeunes.

---

Adresse : Av. Urbanisme n°4346, Q. Beau-marché, C/Barumbu, Kinshasa, RDC

Téléphones : (+243)894558716 / (+243991390284) Adresse email : [coneptrdc2011@gmail.com](mailto:coneptrdc2011@gmail.com)

Site web : [www.coneptrdc.org](http://www.coneptrdc.org)

Les conditions de travail des enseignants sont les conditions d'apprentissage des élèves. Il est donc essentiel que le FMI mette fin aux contraintes liées à la masse salariale publique et que le gouvernement investisse dans une offre suffisante d'enseignants bien formés et qualifiés afin de garantir une éducation de qualité pour tous.

Il est temps de reconnaître que les enseignants ne sont pas un coût, mais un investissement crucial pour une éducation de qualité. Il est temps de mettre fin à l'utilisation brutale des contraintes de la masse salariale du secteur public par le FMI et le ministère des Finances qui bloquent la capacité de recruter davantage d'enseignants (même en cas de pénurie) ou de les payer davantage (même s'ils sont mal payés).

## Recommandations.

**La CONEPT RDC appelle le gouvernement à prendre les mesures suivantes :**

- Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations telles que décrites dans l'appel à l'action du Sommet sur la transformation de l'éducation sur le financement de l'éducation ;
- Maintenir un dialogue social permanent avec les syndicats et mettre en œuvre les résolutions des accords entre parties à Mbwela en lien à l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants, garantie d'une paix sociale durable dans le secteur de l'éducation
- Rejeter les contraintes imposées par le FMI en matière de masse salariale publique et fixer au contraire des augmentations ambitieuses de la masse salariale du secteur public d'année en année, financées par des réformes fiscales ambitieuses et progressives, afin de redynamiser les services publics après des décennies de déclin.
- Procéder à une planification à long terme des effectifs, prévoir le nombre de recrutements nécessaires pour mettre fin à la pénurie nationale d'enseignants d'ici à 2030 pour mieux consolider la gratuité de l'éducation base en améliorant la qualité et réaliser les investissements adéquats pour embaucher suffisamment d'enseignants formés et qualifiés afin de respecter les ratios élèves/enseignants internationaux.
- S'engager dans le dialogue social et la négociation collective avec les syndicats de l'éducation afin de garantir à tous les travailleurs de l'éducation des salaires et des conditions de travail décentes.

**La CONEPT RDC appelle le FMI à prendre les mesures suivantes :**

- Indiquer clairement, comment et quand il cessera d'imposer des plafonds salariaux.
- Répondre à la recommandation formulée dans l'appel à l'action du Sommet sur la transformation de l'éducation, à savoir s'attaquer aux obstacles tels que les

contraintes liées à la masse salariale du secteur public qui empêchent l'augmentation des dépenses en matière d'éducation, et défendre des politiques qui permettront un nouveau recrutement important d'enseignants professionnels là où il y a pénurie.

- Procéder à un examen détaillé de l'utilisation par le FMI des contraintes liées à la masse salariale du secteur public et de son impact sur l'éducation ;
- Veiller à ce que les populations soient au centre de la planification des politiques macroéconomiques, car les multiples crises actuelles en RDC se confondent et entraînent des défis et souffrances, notamment pour les plus vulnérables.
- Respecter les engagements pris dans l'appel à l'action financière lancé lors du sommet « Transformer l'éducation », afin de garantir un plancher pour les dépenses sociales en faveur de l'éducation et de promouvoir des communautés résilientes grâce à des services publics de qualité bien financés.

## **La CONEPT RDC prendra les mesures suivantes :**

- Assurer la surveillance et le suivi du financement de l'éducation par le biais de l'Observatoire National du Financement de l'Education mis en place au sein de la Coalition ;
- Dénoncer et faire campagne contre les conseils politiques du FMI lorsqu'ils ont un impact négatif sur le droit à l'éducation et promouvoir des alternatives progressistes à l'austérité.

### **Pour la CONEPT RDC**

Au nom et pour le compte des organisations membres

**Présidente du Conseil d'Administration**

**Coordonnateur National**

**Béatrice BOLAMPEKWA**

**Jacques TSHIMBALANGA KASANJI**